

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze septembre, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Ludivine Haraux, Maire.

Etaient présents :

Mmes Haraux, Le Goaziou, Dubos, Mousset, Djoubri, Aussietre
Mrs Motte, Faidherbe, Cornu,

Etaient absents/excusés :

M. Yard, Mme Colin

Etaient absents :

Madame Lydie Le Goaziou, a été désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2017.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, le conseil l'approuve par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

2. Approbation du règlement intérieur du CALM.

Madame Le Maire rappelle que le règlement a été adopté en date du 30 mai dernier, cependant afin de prendre en compte le retour de la semaine à 4 jours, il convient d'instaurer des tarifs demi-journée pour les mercredis.

Madame Le Maire fait lecture des tarifs :

Centre de loisirs du Mercredi (à la journée) 8 h 30 – 18 h 30			
MONTMAIN	Tranche 1	7.34 €	<i>à partir du 2^{ème} enfant, tranche immédiatement inférieure</i>
	Tranche 2	9.54 €	
	Tranche 3	11.57 €	
	Tranche 4	14.07 €	
FRESNE LE PLAN		20,00 €	<i>Aide de 4,00 € sur justificatif auprès de votre mairie</i>
MESNIL RAOUL		16,00 €	<i>Versement de 4.00€ par enfant</i>
Majoration	>18h30	5,00 € (les 15 minutes)	

Centre de loisirs du Mercredi (la ½ journée) 8 h 30 – 13 h 30			
MONTMAIN	Tranche 1	5.35 €	<i>à partir du 2^{ème} enfant, tarif = 4.13€ tranche immédiatement inférieure à partir du 2^{ème} enfant</i>
	Tranche 2	6.42 €	
	Tranche 3	7.60 €	
	Tranche 4	8.72 €	
FRESNE LE PLAN		12,00 €	<i>Aide de 2,00 € sur justificatif auprès de votre mairie</i>
MESNIL RAOUL		10,00 €	<i>Versement de 2.00€ par enfant</i>
Majoration	>13h30	5,00 € (les 15 minutes)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus, par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale,

Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion du 9 juin 2017 des candidats pouvant être promus par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Madame le Maire expose qu'un agent de la commune est inscrit sur cette liste et il est proposé de le nommer en qualité d'agent de maîtrise territorial à compter du 10 octobre 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet ;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus, par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

4. Vote du taux des baux communaux,

Madame le Maire rappelle que tous les ans les loyers des terrains communaux sont revalorisés selon l'Indice National des Fermages.

En référence à l'arrêté du 19 juillet 2017, la variation de l'indice des fermages par rapport à 2016 est de -3.02%. L'indice national des fermages 2017 est de 106.28.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'indice national des fermages 2017, par :

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

5. Vote du taux pour le loyer du logement communal,

Madame le Maire rappelle que tous les ans et selon la valeur de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), le loyer de la maison louée rue des Prairies est revalorisé.

L'Indice de Référence des Loyers, publié par l'INSEE a pour valeur 125.90. La variation par rapport à la même période de l'année précédente est de + 0,51 %.

Madame le Maire propose l'augmentation du loyer de + 0,51 %. Le montant du loyer passera de 563.56€ à 566.43€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'augmentation du loyer de + 0,51 %.

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

6. Approbation de la modification des statuts de la Métropole,

En date du 26 juin 2017, la métropole a approuvé le transfert du siège de la métropole à l'immeuble le 108 situé au 108 allée Francois Mitterrand à Rouen.

Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le transfert donne lieu à une modification des statuts de la Métropole.

Le conseil municipal est appelé à approuver la modification des statuts de la métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la métropole par :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

7. Convention de mise à disposition de service avec la Métropole,

La convention de mise à disposition de service avec la Métropole concernant la distribution de documents liés à la collecte des déchets ménagers est arrivée à échéance, il convient de délibérer afin de renouveler cette convention et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Si la Commune vote pour le renouvellement, elle devra distribuer l'ensemble des documents d'informations destinés aux habitants concernant la collecte des déchets ménagers, elle percevra en contrepartie 0.15€ par foyer et distribution. Sinon la métropole fera appel à une entreprise extérieure pour la distribution de ces documents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement la convention de mise à disposition de service avec la Métropole et autorise Madame le Maire à signer cette dernière :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

8. Délibération pour lever l'indice de cavité souterraine n°76-448-116,

Madame le Maire explique qu'il convient de délibérer afin de lever l'indice de cavité souterraine n°76-448-116, située chemin des Forrières.

En 2007 des investigations ont été réalisées et les rapports ont statué sur l'absence de marnière et il a été proposé de lever l'indice 116. Lors de la séance du conseil municipal du 23 mars 2007, il a été évoqué la levée de cet indice, cependant il n'y a pas eu de délibération de prise.

Aujourd'hui il convient donc de délibérer afin de lever définitivement l'indice de cavité souterraine n°76-448-116.

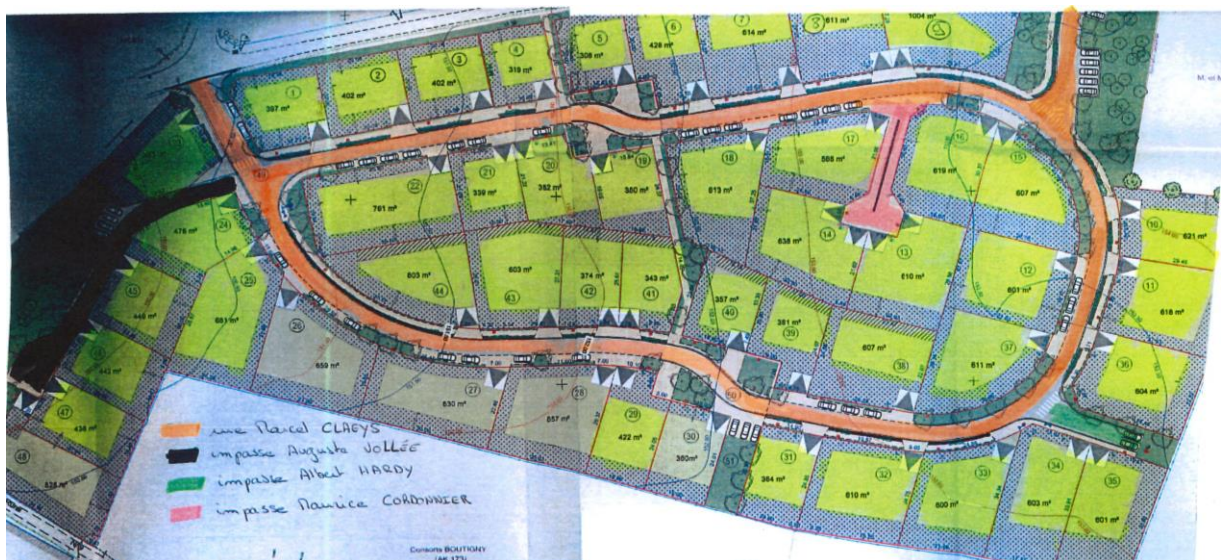
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la levée de l'indice de cavité souterraine n°76-448-116

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

9. Dénomination des voiries du lotissement du château

Madame le Maire expose qu'il convient de délibérer afin de nommer les voiries de la résidence du château, il est proposé de donner le nom des anciens Maires de La Commune.

Il est proposé de nommer la rue principale, la rue Marcel Claeys ainsi que 3 impasses, les impasses Auguste Vollée, Albert Hardy, Maurice Cordonnier. (Plan ci-joint)



Le Conseil Municipal vote :

Pour :	9
Contre :	0
Abstention :	0

10. Questions diverses :

La séance est levée à 20 h 51.

Madame Le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil.